



## COMMISSION SECURITE

du 43 ème Congrès de la FNPPSF

du 19 mai au 23 mai 2016

Responsable de la commission :METIVIER Daniel

METIVIER Daniel, HERAUDE,

ALLIN Patrice, ASBM,

BAUDIER Christian, CPAG,

CAUMONT Régis,

FOUCHEREAU Gabriel, Ancre Préfaillaise,

GEFFRAY Pierre, APPPP,

GOUMAS Christophe, APPBLBS,

IMBERT Christian, APPSG,

JAQUELINE Dominique, APUPQ,

LE GUEN Loïc, APR Erquy,

LOMBARDI Didier, YCM,

MULCEY Claude, AUPPM33,

NOVION Pierre , APPA Anglet,

SIQUOT Michel, CPPL Lions sur Mer,

### **Elimination des engins pyrotechniques :**

Les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un), nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service. Face au manque d'évolution sur le sujet **et vu le problème du stock d'engins périmés existant chez les plaisanciers, nous demandons une solution de reprise de ces engins.**

**Par soucis d'une meilleure efficacité en cas de sinistre, nous souhaiterions une harmonisation des systèmes de mise à feu.**

Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement les feux à main **par exemple par des feux à LED.**

### **Modifications de la D 240 :**

Nous espérons que la proposition suivante finira par être retenue pour les bateaux sur ancre flottante : nous demandons l'obligation d'utiliser le pavillon D ou le pavillon M pour assurer la signalisation du bateau **difficilement** manœuvrant afin d'assurer sa sécurité.

### **Météo en boucle :**

**Partout où elle existe, elle donne satisfaction aux usagers.** Nous attendons donc toujours la généralisation de ce service sur toutes les côtes françaises.

### **Taxe de francisation :**

Nous continuons de demander l'exonération de taxe de francisation ; la Commission s'insurge contre le fait que cette taxe soit actuellement reversée intégralement au Conservatoire du littoral plutôt qu'à un/des organisme(s) ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer (la SNSM, par exemple).

### **Permis Bateau :**

La Commission déplore le manque de sérieux de certains organismes de formation au permis, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à moteur..

### **Limites du permis côtier :**

La Commission souhaite une négociation, dans le cadre du Conseil Supérieur, sur un élargissement à 12 milles des possibilités de navigation offertes par le permis côtier. Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure.

### **Réglementation :** Pavillons étrangers

**Jusqu'à présent la réglementation était à l'origine du départ de nombreux plaisanciers. La réglementation à ce sujet**

**vient de changer. Les résidents en France naviguant sous pavillon étranger sont dorénavant soumis à la même réglementation que les plaisanciers français naviguant sous pavillon tricolore.**

Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis, sous la responsabilité du chef de bord.

**Nous souhaiterions que le nettoyage des filets puisse se faire, pour des raisons de sécurité, au mouillage ou sur la plage**

### **Analyse et statistiques :**

La Commission **insiste sur sa** demande de création et de diffusion des données statistiques officielles et fiables sur l'accidentologie en mer **ainsi que l'évaluation des coûts afférents aux opérations de sauvetage** en provenance de tous les acteurs.

### **Marque des Plongeurs :**

Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs pour améliorer la visibilité de la « marque plongeur ».

### **VHF**

**Nous conseillons vivement à nos adhérents d'équiper leur bateau, la VHF est un outil, de sécurité et de solidarité même si aujourd'hui le portable a prouvé son efficacité en matière de dispositif complémentaire d'alerte notamment par l'appel du 196.**

### **Campagne nationale sur les gilets et le VFI :**

Nous demandons de continuer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du VFI ou du gilet.

**Partenariat SNSM :**

Au sein de toutes les associations, faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et demander que les cotisations soient versées directement à la station locale. **Nous incitons les associations ainsi que leurs adhérents à contribuer par leurs dons à la bonne marche de leur station.**